



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 octobre 2003

**Création d'emplois occasionnels pour la mise en oeuvre de  
l'Allocation Municipale Habitation**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

**Direction Ressources Humaines****Création d'emplois occasionnels pour la mise en oeuvre de  
l'Allocation Municipale Habitation**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Lors de la séance du 3 juin 2002, le Conseil Municipal a créé une allocation municipale habitation (AMH) et en a arrêté les principes généraux et les bénéficiaires. Le 27 juin 2003, une nouvelle délibération a précisé les modalités pratiques de mise en œuvre et de calcul.

La gestion du volet général implique de recruter temporairement au maximum 5 agents pour assurer les missions suivantes :

Identification des personnes concernées : extraction à partir du fichier rôle 2003 et publipostage

Traitement : saisie des numéros de fichier fournisseurs, engagement, mandatement, établissement d'un état des attributaires signé par l'ordonnateur

Accueil du public et traitement des demandes d'information

- envoi de courriers type de réponse

- gestion informatique des demandes avec analyse des motifs de demandes d'information

Ces cinq emplois seront créés sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille des rédacteurs territoriaux pour 1 poste qui correspondra à un poste de coordinateur du dispositif, et sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille des agents administratifs pour les 4 autres postes.

Les contrats seront conclus pour une durée de 3 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'emplois occasionnels ci-dessus mentionnée.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2003.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	32
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Luc DELAGARDE**